

BRIVE

Halle Gaillardie

Be
Brive
entreprendre

Livret d'accueil
pour les porteurs de projets
artisans, commerçants, entreprises

Sommaire

Sommaire et chiffres clés	2
Édito	3
Créer ou reprendre une activité professionnelle	4
Trouver des financements	5
Réaliser des travaux et des aménagements	6
Occuper le domaine public	8
Gérer le quotidien	9
Animer le territoire	10

Un territoire pour réussir

CHIFFRES CLÉS de la Ville de Brive-la-Gaillarde

POPULATION
(INSEE 2022)

46 769

ACTIFS
(INSEE 2021)

19 699

ÉTABLISSEMENTS
(DEVECO 31/12/2024)

7 899

ÉTUDIANTS

2 058

ZONE D'ACTIVITÉS

10



Brive-la-Gaillarde
en Nouvelle Aquitaine



Brive-la-Gaillarde
en Corrèze



En choisissant de vous installer à Brive, vous avez fait le choix d'une commune dynamique, reconnue pour son attractivité et son cadre de vie, où les opportunités sont nombreuses et l'entrepreneuriat encouragé.

Que vous envisagiez de créer une nouvelle entreprise ou de développer la vôtre, vous trouverez ici un environnement attentif à votre développement.

Votre travail et votre détermination sont la clé de notre succès collectif. Ce livret d'accueil s'inscrit dans cet esprit et recense les initiatives portées par la Ville et l'Agglo afin de faciliter votre croissance sur notre territoire.

Frédéric SOULIER

Maire de Brive

Président de l'Agglo de Brive

à votre écoute



Créer ou reprendre une activité professionnelle



Trouver un terrain ou un local

Vous souhaitez vous implanter ou reprendre une activité professionnelle ? Nous vous accompagnons pour trouver du foncier ou des locaux adaptés à vos activités et facilitons vos démarches.

Agglo de Brive - Direction du développement économique :
05 55 23 07 32 ou contact@brive-entreprendre.fr

Réaliser les déclarations et immatriculations

Le guichet des formalités des entreprises est l'organisme unique vous permettant de réaliser, dans un seul formulaire dématérialisé, l'ensemble des formalités liées à la vie de votre entreprise, quelle que soit la forme juridique (entreprise individuelle, micro-entreprise, société) et le domaine d'activité (artisanal, commercial, libéral, agricole).

CCI de la Corrèze : 05 19 31 02 00 ou contact@correze.cci.fr
CMA de la Corrèze : 05 55 29 95 95 ou artisanat@cma-correze.fr





Trouver des financements

FONDS D'AIDE AUX TPE*

SECTEUR : commerce, santé artisanat, agriculture, culture, sport loisirs, industrie, services

PUBLIC : TPE de 10 salariés max

NIVEAU D'AIDE : de 30% à 40%

PLAFOND D'AIDE : de 3 000 € à 20 000 €

FONDS D'AIDE À LA REPRISE D'ENTREPRISE

SECTEUR : commerce, artisanat, industrie, services

NIVEAU D'AIDE : 20%

PLAFOND D'AIDE : 50 000 €

Contact : 05 55 23 07 27 ou emilie.palus@territoires19.fr

FONDS D'AIDE AUX PME DANS LEUR DÉMARCHE RSE*

SECTEUR : commerce, artisanat, agriculture, culture, sport loisirs, industrie, services

PUBLIC : PME de 11 à 50 salariés

NIVEAU D'AIDE : 30%

PLAFOND D'AIDE : 18 000 €

VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE (VTE)

PUBLIC : diplômés BAC+5

NIVEAU D'AIDE : 5 000 €

Contact : 05 55 23 07 32 ou alexandra.troussier@territoires19.fr

FONDS D'AIDE AUX MÉTIERS EN TENSION*

SECTEUR : industrie

PUBLIC : diplômés BAC+2

NIVEAU D'AIDE : 2 500 €

FONDS D'AIDE À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES ET ENSEIGNES

SECTEUR : commerce et artisanat de la ville de Brive

NIVEAU D'AIDE : de 20% à 45%

PLAFOND D'AIDE : 4 500 €

Contact : 05 55 23 65 51 ou sandrine.faucher@territoires19.fr

*Brive :
Contact : 05 55 23 07 27
emilie.palus@territoires19.fr

*Hors Brive :
Contact : 05 55 23 65 50
audrey.chouzenoux@territoires19.fr



Réaliser des travaux et des aménagements



La déclaration préalable*

La déclaration préalable est obligatoire uniquement si les travaux entraînent la modification de l'aspect extérieur du bâtiment : remise en peinture de la façade, mise en place de stores extérieurs notamment.



L'autorisation préalable*

L'installation d'une enseigne commerciale est soumise à une autorisation préalable qui doit être adressée à la mairie de Brive-la-Gaillarde.



L'autorisation de travaux sur un ERP*

La création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP) sont soumis à autorisation de travaux, ainsi que la réouverture d'un établissement fermé pendant plus de 10 mois.



Le permis de construire*

Un permis de construire est nécessaire pour les travaux structurels et pour la création de surface de plancher supplémentaire.





La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)*

La TLPE est une taxe instaurée à l'initiative de la commune. Son montant est fixé par délibération. Elle est acquittée par l'exploitant du support publicitaire. La déclaration initiale doit être adressée à la mairie de Brive-la-Gaillarde dans les 2 mois suivant l'installation ; elle devra être complétée et renvoyée après tout changement dans le délai de 2 mois.

Les enseignes doivent être supprimées par l'exploitant dans les 3 mois suivant la cessation d'activité.

**Ville de Brive - Aménagement du Territoire :
05 55 74 08 08 ou urba.brive@agglodebrive.fr*



Les débits de boissons

L'activité de débit de boissons est soumise à déclaration préalable auprès de la mairie de Brive-la-Gaillarde.

Le type de licence dépend de la nature des boissons qui sont proposées à la vente, du type d'établissement et des modalités d'exploitation.

*Ville de Brive - Service Affaires générales :
05 55 92 39 39 ou debitboisson@brive.fr*



L'Agglomération de Brive met à disposition une plateforme de dépôt en ligne des autorisations d'urbanisme.



Occuper le domaine public



L'occupation temporaire du domaine public

Cette démarche concerne les personnes ou entreprises qui ont besoin de réserver un emplacement sur le domaine public pour une livraison, un échafaudage, la pose d'une benne... Quelle que soit la demande d'occupation du domaine public, une autorisation doit être sollicitée auprès de la mairie de Brive-la-Gaillarde.

*Ville de Brive - Service Gestion du domaine public : 05 55 18 16 54
ou gestion-domainepublic@brive.fr*

L'occupation commerciale du domaine public

Les étalages et les terrasses ne peuvent occuper qu'une partie du trottoir. La circulation des piétons doit pouvoir être garantie en toutes circonstances et en tous lieux. Toute occupation, quelle que soit sa nature, doit faire l'objet d'une demande écrite préalable auprès de la mairie de Brive-la-Gaillarde.

Toute occupation commerciale du domaine public est assujettie à redevance fixée annuellement par arrêté municipal. L'autorisation peut prendre fin à tout moment, même antérieurement à la durée éventuellement fixée dans le titre d'occupation. Le refus de renouvellement d'autorisation n'ouvre pas droit à indemnité.

Ville de Brive - Service Affaires commerciales : 05 55 23 65 53 ou sylvie.laumat@brive.fr



Gérer le quotidien



La collecte des déchets

Le SIRTOM de la Région de Brive assure la collecte des déchets des professionnels et met à disposition le matériel de collecte nécessaire. Le tri des déchets est obligatoire.

SIRTOM de la Région de Brive : 0 800 204 054 (appel gratuit)

Les ouvertures dominicales

Chaque année, les ouvertures dominicales sont fixées en collaboration avec les acteurs économiques locaux. Elles se concentrent essentiellement sur des périodes de forte activité commerciale ou lors d'événements locaux.

Ville de Brive - Service Affaires commerciales :
05 55 23 65 53 ou sylvie.laumat@brive.fr

Le transport



En voiture

+ de 2 700 places de parking
en cœur de ville

2 parcs souterrains

4 parcs aériens

2 parkings relais

1 navette gratuite

**Pour connaître les zones
de stationnement et
faire votre demande
d'abonnement, consulter
le site internet :**



En collectif

La ville de Brive est desservie
par les bus libéo.

**Pour connaître les itinéraires,
les tarifs et vous abonner,
consulter le site internet :**



En vélo

77 kms de réseau cyclable

15 stations de location Vélibéo

+ 4 stations sur Ussac, Malemort,
Cosnac et Saint-Pantaléon-de-Larche





Animer le territoire

Les marchés brivistes

Les marchés animent le centre-ville de Brive et complètent l'offre commerciale sédentaire.

LE GRAND MARCHÉ de la Halle Brassens :
mardi, jeudi, samedi matin

LE MARCHÉ PLACE THIERS aux abords
de la Halle Gaillarde : mardi, jeudi, samedi matin

LA HALLE GAILLARDE pour remplir votre panier ou partager
un moment convivial autour de produits du territoire et de qualité :
du mardi au dimanche

La vie commerçante briviste

Avec ses 550 commerces en centre-ville, la ville de Brive, via son office du commerce, favorise le développement de son tissu commercial par l'accompagnement d'actions d'animation et de dynamisation - en partenariat avec Brive Tourisme - et soutient également les filières artisanales et leurs savoir-faire, dans le cadre de différents événements gourmands.

Infos : officeducommercebrive@gmail.com





LES IMMANQUABLES BRIVISTES

Avril

FESTIVAL DU CINÉMA
Rencontres internationales
du moyen métrage

Juillet

LOVELY BRIVE FESTIVAL
Festival urbain et familial

FESTIVAL DE LA VÉZÈRE

Festival de musique classique et jazz

Août

FESTIVAL DE L'ÉLEVAGE
Du bien élever au bien manger

Septembre

SPORT DANS MA VILLE

Rencontres avec les clubs sportifs

FORUM DES ASSOCIATIONS

Rencontre avec notre tissu associatif dynamique

Novembre

LA FOIRE DU LIVRE

1er évènement littéraire de France

De novembre à mars

LES FOIRES GRASSES

Place au foie gras !

Décembre

LA GRANDE PARADE DE NOËL

Un moment magique pour petits et grands

Toutes les infos et actus :
www.brive-tourisme.com



www.brive-entreprendre.fr



www.brive.fr



www.agglodebrive.fr